

Pôle Ville Animatrice  
Service Gestion des Salles Municipales  
et des Structures Sportives  
FH/NH

N° 20250033

Le Maire de la Ville de Lambersart,

Vu les articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 Mars 2023, donnant à Monsieur le Maire les délégations prévues par lesdits articles, et étendant ces dispositions aux élus bénéficiant d'une délégation et dans le cadre de celle-ci,

Vu l'arrêté n° 2023P00203 du 31 mars 2023, donnant délégation à Monsieur Thomas HUBERT, Adjoint au Maire,

Considérant la nécessité de régler par une convention les modalités d'utilisation des structures sportives pour des activités régulières ou ponctuelles.

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** de ratifier l'avenant à la convention passé avec l'Association Iris Tennis Club Lambersart dont le siège social est situé 81 Allée Georges Delfosse à Lambersart 59130, représentée par Monsieur LAGORSSE Patrick, Président, pour la mise à disposition au centre Georges Delfosse, des tennis couverts et du club house, du dimanche 1er septembre 2024 au dimanche 31 août 2025.

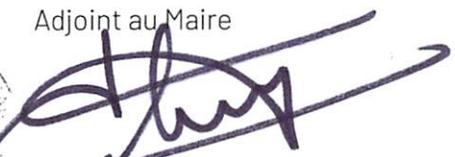
**ARTICLE 2 :** L'avenant consiste à préciser les conditions d'assurance. Les autres clauses du contrat restent inchangées.

**ARTICLE 3 :** Monsieur Nicolas VANDENBUSSCHE, Directeur Général des Services, et le service de gestion comptable de Lille, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lambersart, le 03 FEV 2025

Adjoint au Maire



  
Thomas Hubert

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>D20250033</b>
Objet :	<b>Avenant à la convention passée avec l'association Iris Tennis Club, pour la mise à disposition au Centre Georges Delfosse, des tennis couvert et du club house du 1er septembre 2024 au 31 août 2025. L'avenant consiste à préciser les conditions d'assurance.</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-02-03 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Contrats, conventions et avenants
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique :	059-215903287-20250203-D20250033-CC
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215903287-20250203-D20250033-CC-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
<b>Document principal (Document contractuel)</b> Nom original : D20250033.pdf Nom métier : 99_DC-059-215903287-20250203-D20250033-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	256.4 Ko
<b>Document principal (Document contractuel)</b> Nom original : D20250033 Avenant Iris Tennis Club Lbt.pdf Nom métier : 99_DC-059-215903287-20250203-D20250033-CC-1-1_2.pdf	application/pdf	328.6 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 février 2025 à 15h01min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 février 2025 à 15h01min35s	Accepté par le TdT : validation OK

Transmis	3 février 2025 à 15h01min41s	Transmis au MI
Acquittement reçu	3 février 2025 à 15h04min15s	Reçu par le MI le 2025-02-03